

SOUS-PRÉFECTURE DE SÉLESTAT-ERSTEIN

Natura 2000 – Sites « Rhin Ried Bruch de l'Andlau »

Secteur n°3 – Nordhouse – île de Rhinau

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
GROUPE DE CONCERTATION SECTORIEL DU 22 JUIN 2005**
(Réunion présidée par Monsieur le sous-préfet de Sélestat-Erstein)

Personnes présentes : Liste de présence jointe

Introduction

M. WITKOWSKI, sous-préfet de Sélestat-Erstein, remercie l'ensemble des participants de leur présence et sollicite les éventuelles observations sur le compte rendu de la réunion précédente.

En l'absence de remarques, le compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars est approuvé.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein présente l'**ordre du jour de la réunion** :

- Rappels sur l'état d'avancement de l'élaboration des DOCOB sur le site Rhin Ried Bruch,
- Présentation de la méthodologie de calage des périmètres Natura 2000,
- Présentation des premiers éléments de diagnostic socio-économique,
- Bilan du travail réalisé dans les groupes thématiques.

Mme MACK, Chef du Service Protection et Gestion de l'Espace de la DIREN Alsace, rappelle que le diagnostic socio-économique présenté aujourd'hui est encore provisoire et a été établi à partir des premiers éléments que l'opératrice a pu collecter auprès des acteurs qu'elle a rencontrés à ce jour. Certaines informations sont encore indisponibles et les compléments seront apportés au fur et à mesure des rencontres organisées dans le cadre de la concertation, ainsi que des remontées d'informations qui lui parviendront. Le diagnostic agricole est encore en cours de finalisation par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin. Concernant les interactions entre les activités humaines et les habitats et espèces d'intérêt communautaire, l'opératrice présentera les facteurs avérés, susceptibles d'avoir un effet positif ou négatif, dont les causes pourraient être modifiées.

Le document provisoire concernant le diagnostic socio-économique sera mis à disposition de l'ensemble des membres du groupe sectoriel, afin que chacun soit en mesure de se prononcer sur son contenu.

1/ Rappels sur la démarche en cours (Frédérique DE LA GORCE, opératrice Natura 2000)

Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opérateur.

2. Présentation de la méthodologie de calage des périmètres Natura 2000 (Frédérique DE LA GORCE, opératrice Natura 2000)

Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opérateur.

Concernant les périmètres Natura 2000, Mme MACK rappelle que les périmètres actuels établis au 1/100 000^{ème} constituent les périmètres officiels de la ZSC et de la ZPS. Cependant, les opérateurs travaillent actuellement à un affinage de ces périmètres selon des principes exposés ci-dessous. Les propositions qui en découleront seront présentées dans un premier temps aux Maires pour avis. Ensuite, toute personne qui souhaitera se prononcer sur la proposition de calage pourra contacter l'opératrice.

Tous peuvent d'ores et déjà faire remonter à l'opératrice les éléments qui nécessiteraient d'être pris en compte pour le calage.

Mme DE LA GORCE présente les principes de calage :

- Conservation d'une surface constante (effet de compensation)
- Calage sur les limites cadastrales ou géographiques (orthophotos au 1/5 000^{ème})
- Respect de « l'esprit de l'enveloppe » (formes, limites, enveloppe officielle de référence)
- Optimisation écologique au regard des habitats et des espèces avec une logique de continuité
- Le long des cours d'eau, prise en compte d'une bande minimale de 10 m de part et d'autre des berges en intégrant les ripisylves, les bosquets, etc...

Sur le secteur 3, le travail a été entamé sur la ZSC et concerne principalement les cours d'eau. Il ne s'agit bien souvent que de faire « glisser » le zonage actuel pour retrouver la cohérence avec le terrain (calage de géoréférencement).

M. LINGELSER, Adjoint au Maire de Nordhouse, demande si les documents d'urbanisme (POS et PLU) ont été pris en compte pour le calage des périmètres.

Mme DE LA GORCE répond que le calage se fait dans un premier temps sans prise en compte de ces documents. C'est la raison pour laquelle, les propositions seront présentées en priorité aux Maires des communes concernées.

3. Présentation des premiers éléments du diagnostic socio-économique (Frédérique DE LA GORCE, opératrice Natura 2000)

Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance, ainsi que le document provisoire. Ces documents peuvent être obtenus auprès de l'opérateur.

Discussion

M. KLETHI, de la FDSEA Benfeld, s'inquiète des confusions possibles entre les prairies et les jachères qui correspondent à des terres labourables.

Mme DE LA GORCE précise que les périmètres actuels comprennent d'ores et déjà des terres labourables qui seront cartographiées comme telles, et décrites comme ne présentant pas d'enjeu écologique. Cependant, comme cela a été évoqué lors de la réunion du groupe « milieux ouverts », il est possible que certaines anciennes jachères aient évolué en habitat

d'intérêt communautaire, dont l'état de conservation est alors diagnostiqué comme non optimal.

M. OSSWALD, de la FDSEA Bas-Rhin, s'interroge sur la prise en compte des cultures spéciales et industrielles (betterave, choux à choucroute), ainsi que de l'irrigation dans le diagnostic socio-économique.

Mme DE LA GORCE lui répond que le diagnostic est en cours d'élaboration par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin et que les informations disponibles à ce jour (mais non validées par les professionnels agricoles) ne permettent pas de distinguer ce qui concerne les zonages Natura 2000 car l'analyse porte d'une façon globale, sur l'ensemble des bans communaux des communes concernées par le secteur 3.

Mme MACK précise que des discussions auront lieu entre l'opératrice et la Chambre d'Agriculture afin de croiser plus précisément les informations provenant du diagnostic écologique avec celles provenant du diagnostic économique.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein rappelle que le DOCOB n'a pas pour objectif de faire diminuer la rentabilité économique des activités existantes sur le site. Des discussions devront avoir lieu sur les zones à enjeux pour concilier objectifs écologiques et contexte socio-économique.

M. SEETHALER d'Alsace Nature (Association Nature Ried) s'interroge sur le type d'informations qui ont pu être collectées auprès du pêcheur professionnel opérant sur le secteur.

Mme DE LA GORCE lui répond que M THALGOTT, pêcheur professionnel sur le plan d'eau de Plobsheim et sur le Rhin de Rhinau à Gerstheim, a été contacté par l'opérateur du secteur 2 (M. GENTNER) et a transmis des informations sur sa pratique professionnelle. Il a également fait part de quelques informations sur les espèces rencontrées et notamment sur la présence de plus en plus importante de l'Aspe dans le Rhin. Cette information est confirmée par l'ensemble des représentants du monde de la pêche.

M. SEETHALER souhaite soulever la question des inondations écologiques du polder d'Erstein. Il constate que ces inondations n'ont pas encore été mises en œuvre depuis 2003. Cela tiendrait au choix de la période possible pour ces inondations (juin-juillet), mal calée par rapport aux évolutions annuelles du débit du Rhin.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein répond qu'en effet, le débit nécessaire pour mettre en œuvre les inondations écologiques du polder (2 000 m³/seconde en juin-juillet), n'a pas été atteint par le Rhin en 2005. En revanche la redynamisation des giessen a pu se faire en 2004 et 2005 puisque le débit a atteint et dépassé 1 550 m³/sec.

M. LEININGER, Adjoint au Maire d'Erstein indique qu'il convient de rajouter la zone industrielle de Krafft dans le diagnostic socio-économique. Il précise que celle-ci fait l'objet d'un projet d'extension en 2006, qui bordera les zonages Natura 2000.

4. Bilan du travail réalisé dans les groupes thématiques (Marie-Hélène CLAUDEL, DIREN Alsace)

Mme CLAUDEL rappelle que ces groupes thématiques concernent l'ensemble des secteurs opérationnels DOCOB. Ils visent d'une part, à réfléchir aux enjeux et aux objectifs pour les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch de l'Andlau au travers d'une approche transversale (cohérence) et d'autre part, à proposer des mesures de gestion en assurant une concertation technique et une vision d'ensemble. Ils ont été mis en place à partir de fin mai et sont animés par les opérateurs.

Le Groupe thématique Activités industrielles s'est réuni le 18 mai à Sundhouse (animatrice : Céline SPITZ). La démarche d'évaluation des incidences a été présentée et a suscité de nombreuses questions. Les participants ont fait part aussi de leur « inquiétude » concernant une éventuelle « liste préfectorale ».

Il a été convenu de réunir à nouveau ce groupe début 2006, afin de lui présenter le diagnostic du DOCOB (écologique et socio-économique) dans sa globalité (ensemble des secteurs) pour préciser les enjeux et analyser les effets éventuels des différentes activités industrielles sur les sites.

Le Groupe thématique « Milieux aquatiques » s'est réuni le 23 mai à Vogelsheim (animatrice Léa MERCKLING). Compte tenu de l'articulation nécessaire entre le DOCOB et le SAGE III Nappe Rhin, ce dernier a été exposé en réunion par l'animatrice du SAGE. Par ailleurs, des éléments techniques (issus du Référentiels HABITATS) sur les milieux aquatiques ont été exposés. De nombreuses thématiques ont été évoquées lors des débats : entretien des cours d'eau, problème de la renouée du japon, irrigation, abaissement de la nappe...

Une problématique récurrente a été affichée avec la continuité écologique pour les espèces aquatiques. De ce fait, il a été convenu d'une réunion spécifique sur ce thème à l'automne 2005.

Par ailleurs, il sera organisé une réunion par secteur sur l'initiative des opérateurs à l'automne pour aborder les enjeux de fonctionnalité à une échelle plus restreinte.

Le groupe thématique « Milieux ouverts » s'est réuni le 31 mai à Rossfeld (animateur: Luc DIETRICH). A cette occasion, les enjeux par habitat d'intérêt communautaire ont été exposés de façon détaillée, ainsi que de premières propositions d'enjeux de conservation pour ces habitats ouverts. La Profession Agricole, très impliquée dans ce groupe thématique, a fait part de ses nombreuses inquiétudes (en particulier liées à la mise en place de la conditionnalité) et a rappelé l'importance des enjeux économiques pour les agriculteurs. Le DOCOB devra donc intégrer les enjeux de conservation des habitats mais aussi de pérennité économique (viabilité économique des exploitations).

Une nouvelle réunion de ce groupe est d'ors et déjà programmée pour l'automne 2005, afin de valider les enjeux et objectifs pour ces milieux ouverts et de travailler sur des propositions de mesures.

Le groupe thématique « Milieux forestiers » s'est réuni le 10 mai à Rhinau (animateur: Eric DURAND). Il a été montré les résultats obtenus pour le diagnostic « Habitat forestier » ainsi que les problématiques posées pour ces milieux forestiers. Il en est ressorti quatre enjeux globaux concernant la pérennité des espaces boisés, la fonctionnalité alluviale de ces habitats forestiers (conservation et restauration de la dynamique alluviale), leur degré de naturalité (intervention sylvicole ou non, notion de réserve intégrale et d'îlots de sénescence, intensité de la gestion forestière) et la biodiversité. Il est prévu début septembre une réunion de ce groupe pour discuter des principaux enjeux.

Le Groupe thématique « Activités de loisirs » s'est réuni le 6 juin à Rhinau (animatrice Frédérique DE LA GORCE). Une présentation de toutes les activités recensées sur les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch a été faite. Il a été mis en exergue la nécessité de distinguer les activités de loisirs qui sont « organisées », de celles qui ne le sont pas et en conséquence qui sont plus difficiles à maîtriser ou canaliser. La Région a exposé la stratégie de tourisme durable qui est en train de se mettre en place sur la bande rhénane par la Région. Quelques chartes de bonnes conduites ont été exposées pour information.

Les premiers enjeux concernant cette problématique ont été présentés.

Les discussions ont fait ressortir la volonté des élus de s'impliquer dans des projets touristiques raisonnés. En outre, la définition de bonnes pratiques devra nécessairement passer par des discussions locales et de la concertation. En conséquence, des réunions locales par secteur pour traiter des problématiques locales seront organisés par les opérateurs à l'échelle de leur secteur de travail.

Discussion

M. OSSWALD souhaite savoir si les groupes thématiques permettront de définir les modalités d'entretien des cours d'eau et des éléments fixes du paysage et si oui, quels seront les groupes thématiques « compétents » pour ces problématiques.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein répond que ces réflexions peuvent être menées au sein des groupes thématiques, dans le cadre de l'identification des enjeux.

Mme DE LA GORCE précise que les groupes thématiques ne sont pas cloisonnés et si certains thèmes peuvent être abordés dans deux groupes thématiques différents, la cohérence sera de toute façon assurée par les opérateurs qui travaillent ensemble. Cependant, les groupes thématiques ne se substituent pas aux réunions locales qui permettent d'aborder les problématiques propres à chaque secteur.

5. Conclusion


M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein clôture la séance à 11h30 en remerciant de leur participation, les membres du groupe sectoriel.

La prochaine échéance du groupe sectoriel est fixée à début 2006 et concernera la présentation des enjeux et des objectifs, ainsi que la proposition des premières mesures. D'ici là, chaque membre du groupe sectoriel est invité à se prononcer sur les documents de travail réalisés à ce jour

Coordonnées de l'opérateur du secteur n°3 :

Frédérique DE LA GORCE
Direction Territoriale de l'ONF Alsace, Service d'Appui Technique
Cité Administrative
14, rue du Maréchal Juin
67 084 Strasbourg cedex
Tél. : 03.88.76.82.61 (ligne directe) Fax : 03.88.76.81.49
Adresse électronique : frederique.de-la-gorce@onf.fr

Le sous préfet de Sélestat



Jacques WITKOWSKI

